

Pour une refonte de la carte des écoles d'art

PAR [LORRAINE LEBRUN](#) · [LE JOURNAL DES ARTS](#)

LE 3 FÉVRIER 2021 - 896 MOTS

Un rapport de la Cour des comptes estime indispensable de regrouper certaines écoles, d'adapter leur offre de formation et de mutualiser les moyens.

Paris. C'est un rapport que le directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) de Paris, Emmanuel Tibloux, qualifie de « *salutaire [...] car il voit juste à plusieurs endroits* ». Publié le 20 janvier dernier, le rapport de la Cour des comptes fait le bilan des écoles d'art en France et leur positionnement par rapport aux autres offres de formation en arts plastiques, mettant en avant une filière d'excellence et attractive, mais aux prises avec des difficultés structurelles. Le rapport vise les quarante-quatre écoles spécifiquement consacrées à l'apprentissage artistique, sous tutelle du ministère de la Culture. Dix d'entre elles sont nationales, les trente-quatre autres, territoriales. Un double réseau, composé d'écoles de tailles diverses (de 58 à 847 étudiants, pour 11 000 au total), qui ne favorise ni l'homogénéité, ni la lisibilité de l'offre, observe la Cour.

Depuis une vingtaine d'années, les écoles d'art ont connu plusieurs réformes en profondeur liées à la création d'un espace européen de la recherche, l'adoption du modèle LMD (licence, master, doctorat), puis une vague de regroupements au début des années 2010. Néanmoins, « *les mutations intervenues depuis dix ans n'ont pas eu de conséquences majeures sur le réseau des écoles : les établissements, nationaux comme territoriaux, demeurent souvent de dimension modeste, entretiennent des liens lâches les uns avec les autres, partagent insuffisamment leurs pratiques et mutualisent très rarement certaines fonctions. Qu'ils soient nationaux ou territoriaux, ils n'ont pas développé une vraie stratégie de groupe* », résumant les magistrats.

Pour les sages de la Rue Cambon, il est nécessaire de dépasser l'« archipélisation » entre les établissements et plus largement entre les différents ministères de tutelle (Culture, Enseignement Supérieur et Recherche et Éducation Nationale). Une fragmentation qui aurait empêché d'aller au bout du mouvement de regroupement intervenu il y a dix ans, auquel les écoles nationales n'ont pas pris part. Ils appellent à une réflexion qui devrait permettre de repenser la « *cartographie de l'offre de formation* » et questionner la pertinence que chaque école propose les trois cycles afin d'éviter une concurrence néfaste pour des établissements n'ayant souvent pas une taille suffisante pour se le permettre.

Emmanuel Tibloux est plutôt favorable à la refonte du réseau : « *Il faut explorer les trois hypothèses qui sont avancées : penser la répartition des spécialités et des niveaux (LMD) à l'échelle des territoires plutôt que des écoles, envisager d'autres regroupements, non seulement inter-écoles, mais aussi avec d'autres établissements de culture ou d'enseignement supérieur et*

de recherche. »

Au risque d'assister à des rapprochements inadéquats ? « *Un regroupement ne fonctionne que s'il est désiré et compris* », nuance David Cascaro, directeur de la Haute école des arts du Rhin (HEAR), résultant elle-même de la fusion de l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, de la Cité de la musique et de la danse, et de l'École du Quai à Mulhouse en 2011. Pour autant, il rejoint les conclusions du rapport sur les limites du développement des petites structures. « *Une fusion n'est pas forcément le modèle idéal, mais peut permettre de maintenir la biodiversité des écoles, en conservant des identités propres et des établissements de tailles différentes, tout en offrant des services aux étudiants qui sont ceux d'un grand établissement* », comme la recherche, la mobilité internationale et la vie étudiante.

La Cour souligne que le modèle actuel est « *de plus en plus difficile à soutenir* » : les ressources propres sont faibles, les contraintes immobilières, lourdes, et la marge de manœuvre, réduite. Et si les subventions du ministère de la Culture pour les écoles nationales restent relativement stables (62 millions d'euros en 2019), malgré une répartition que la Cour juge insuffisamment « *objectivée* », le financement des écoles territoriales par les collectivités locales (109 millions d'euros en 2019) est quant à lui en constante diminution.

Dix recommandations

Si le rapport relève le déclin d'attractivité à l'international, les écoles d'art n'en restent pas moins prisées des étudiants nationaux, avec une augmentation des candidatures de 7 % en six ans, qui se heurte à un nombre de places restreint en raison d'une pédagogie « *personnalisée* » caractéristique des écoles d'art. De fait, la sélectivité s'est accrue, impliquant le développement continu d'une offre concurrentielle diverse (les filières arts plastiques à l'université et surtout les écoles privés) et le passage par une classe préparatoire, « *socialement discriminante* », de plus en plus incontournable.

La Cour formule dix recommandations afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de demain, en commençant par demander à l'État de rédiger, dans les deux ans, une stratégie globale impliquant tous les acteurs – le ministère de la Culture, mais aussi celui de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de l'Éducation Nationale.

Soulignant que « *seule une stratégie résolue de groupe est à même de leur ouvrir un avenir à la hauteur de leur passé* », les magistrats appellent donc à une refonte en profondeur du réseau selon différents scénarios qui doivent être étudiés, comme par exemple l'affiliation des petites écoles nationales en région aux grands établissements parisiens pour en faire des « *campus régionaux* ».

Les magistrats recommandent également la rédaction de contrats d'objectifs et de performance mettant l'accent sur l'insertion professionnelle (dont les chiffres décevants sont, selon la Cour, trop vite considérés comme une « *fatalité consubstantielle à ce secteur* »), davantage d'ouverture à la diversité des profils et l'attractivité internationale, mais aussi la réforme et la mutualisation des concours d'entrée.



[ECOLE D'ART](#)

[Le plaidoyer des élèves de l'ESBA de Montpellier en faveur de leur directeur](#)

MONTPELLIERLE 16 FÉVRIER 2021 - 403 MOTS

[170 étudiants appellent au renouvellement du mandat de Nicolas Bourriaud, dont le sort paraît incertain.](#)

PAR [CHARLES ROUMÉGOU](#) · LEJOURNALDESARTS.FR



[ECOLE D'ART](#)

[Jeanne Gailhoustet nommée directrice de l'école des Beaux-Arts de Bourges](#)

BOURGESLE 15 FÉVRIER 2021 - 134 MOTS

[Elle occupe actuellement le même poste à Limoges. Elle remplace Antoine Réguillon.](#)

PAR [MARION PEDRAM](#) · LEJOURNALDESARTS.FR
